



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2009-2010

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 28 juin 2010
2. Rapport spécial de la Cour des comptes concernant le projet eGo
- Rapporteur: M. Lucien Thiel
- Présentation et adoption d'un projet de motion
3. Projet de réhabilitation du pont Adolphe
- Suite des discussions
4. Divers

*

Présents: Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Eugène Berger en remplacement de M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Ben Fayot en remplacement de M. Lucien Lux, Mme Lydia Mutsch, M. Lucien Thiel, M. Marcel Oberweis en remplacement de M. Michel Wolter

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Georges Molitor, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées

M. Tom Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Caroline Guezennec, de l'administration parlementaire

Excusés: M. Fernand Etgen, M. Lucien Lux, M. Robert Weber, M. Michel Wolter

*

Présidence: Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 28 juin 2010**

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Rapport spécial de la Cour des comptes concernant le projet eGo
- Rapporteur: M. Lucien Thiel
- Présentation et adoption d'un projet de motion

Monsieur le rapporteur présente le texte de sa motion dont il a remanié le premier considérant. Cette nouvelle version de la motion avait été communiquée aux membres de la Commission par courrier électronique le 9 juillet 2010.

M. Félix Braz déplore que le texte initial de la motion ait été modifié, alors qu'il apportait l'accord de son parti sur le premier texte et non sur la version modifiée qui ne lui aurait pas été soumise à temps.

Vu le nombre élevé de projets de loi à évacuer au cours des dernières séances publiques de la Chambre des Députés avant les vacances d'été, Madame le Président suggère que la motion soit déposée au cours de l'une des premières séances publiques de l'automne. Les membres de la Commission acquiescent à cette proposition.

Le texte de la motion fera l'objet d'un vote au sein de la Commission au cours de la prochaine réunion (le 27 septembre 2010).

3. Projet de réhabilitation du pont Adolphe
- Suite des discussions

En guise d'introduction, Madame le Président résume la discussion de la précédente réunion relative à la réhabilitation du pont Adolphe.

Monsieur le ministre du Développement durable et des Infrastructures explique que, suite à cette discussion et à l'analyse des différentes alternatives proposées, il a décidé de déposer dans les meilleurs délais un projet de loi portant sur la construction du pont provisoire. Il y sera clairement mentionné que ce projet constitue la première étape d'un projet composé de deux étapes. La deuxième étape (réhabilitation du pont Adolphe) ainsi qu'une première estimation de son coût y seront présentées avant de faire l'objet d'un deuxième projet de loi plus détaillé.

Monsieur le ministre indique que s'il est vrai que le dépôt d'un projet de loi pourrait représenter une perte de temps, il lui est cependant juridiquement possible de procéder d'ores et déjà à une soumission restreinte avec appel à candidatures en attendant le vote de la loi projetée. La soumission comportera une mention selon laquelle l'exécution du marché ne pourra avoir lieu qu'après approbation du projet de loi par la Chambre des Députés. Monsieur le ministre se dit confiant quant à la rapidité d'évacuation du projet de loi aussi bien par le Conseil d'Etat que la Chambre des Députés.

Les travaux de renforcement des quelques ouvrages de franchissement du ruisseau de la Pétrusse (pour pouvoir supporter les charges des poids lourds et pour garantir la géométrie nécessaire à la circulation des grands engins) pourront également être entamés avant le vote du projet de loi.

Discussion:

- La Commission évoque le courrier d'un cabinet d'avocats qui a été communiqué à l'ensemble des membres de la Commission. Monsieur le ministre indique que les

habitants ayant mandaté ce cabinet ont été les premiers informés du projet de construction du pont provisoire. Les membres de la Commission partagent le constat du ministre selon lequel cette construction est inévitable puisqu'il apparaît impossible de dévier le trafic extrêmement dense à cet endroit. Ils retiennent encore que l'intérêt général doit passer devant l'intérêt particulier.

- Il est rappelé que même si le projet de construction du pont provisoire n'avait pas fait l'objet d'un projet de loi, il aurait été présenté aux membres de la Commission du Développement durable.
- Le coût du démontage du pont provisoire est inclus dans le coût du projet de sa construction.
- L'étape 2 du projet global, c'est-à-dire la réhabilitation du pont Adolphe, sera décrite dans le projet de loi de la première étape, mais les derniers détails techniques n'ont pas encore été décidés. Des tests de convenance de la méthode éventuellement empruntée sont encore en cours à l'université de Lausanne (sur base d'une maquette). Il apparaît d'autre part que le recours au titane pourrait être remplacé par celui à un nouveau produit à base d'acier inoxydable. Ces inconnues expliquent pourquoi il est encore trop tôt pour déposer un projet de loi global et pourquoi le coût de la deuxième étape ne peut être estimé avec exactitude.

D'un point de vue technique, l'Administration des Ponts et Chaussées n'a pas connaissance d'une rénovation comparable à celle envisagée pour le pont Adolphe à l'étranger.

- Il est précisé que la largeur du trottoir du pont Grande Duchesse Charlotte (pont rouge) est de 2 mètres ; celui du pont Adolphe réhabilité atteindra 2,1 mètres.
- Le parti politique Déi Greng déplore que le projet global soit coupé en deux et fasse l'objet de deux projets de loi distincts. Faute de ne pouvoir déposer un projet global, il aurait été préférable, à ses yeux, de déposer un seul projet de loi portant uniquement sur la réhabilitation du pont Adolphe (étape 2).

Les membres de la Commission, à l'exception de M. Félix Braz qui s'y oppose, s'expriment en faveur du dépôt d'un projet de loi portant sur la construction du pont provisoire alors que son coût n'atteindra pas les 40 mio d'euros.

4. Divers

Déménagement de différents services du ministère du Développement durable et des Infrastructures:

Monsieur le ministre explique que d'ici la fin de cette année, au plus tard au début de l'année prochaine, le ministère du Développement durable et des Infrastructures déménagera pour occuper une partie du bâtiment Tour Alcide de Gasperi au Kirchberg (du 12^e au 21^e étage). Il souligne que ce déménagement est cohérent puisque d'une part il regroupera sur un seul site toutes les administrations (environnement, transports, travaux publics et aménagement du territoire) appelées à travailler dans un contexte de proximité directe et qu'il permettra d'autre part de réaliser des économies puisque certaines administrations occupaient un bâtiment loué et qu'elles seront à l'avenir installées dans des murs appartenant à l'Etat.

Pour des raisons d'économie, de sécurité et de responsabilité, Monsieur le ministre signale qu'il prévoit de procéder à une extension des marchés alloués aux sociétés déjà en charge des étages occupés du bâtiment Tour.

L'eménagement des divers services du ministère devra être précédé de l'installation de divers murs avec armoires intégrées aux étages 12 à 21. Or, ces travaux n'ayant forcément pas été prévus au niveau de la *loi du 24 juillet 2001 relative à l'extension et à la modernisation du Centre de Conférences à Luxembourg*, ils constituent un changement de programme. Alors que le coût estimé inscrit dans cette (deuxième) loi ne devrait pas être atteint à l'issue du projet et que les travaux supplémentaires en question ne feront ainsi passer le coût total qu'à environ 101% du coût initial, Monsieur le ministre a souhaité en informer les membres de la Commission le plus tôt possible.

Discussion:

- Madame le Président estime utile que ce changement de programme soit également présenté au sein de la Commission concernée (note de la secrétaire: tel a été le cas le 19 juillet 2010).
- En ce qui concerne la réaffectation des bâtiments quittés par le ministère du Développement durable et des Infrastructures, il est probable que le ministère de la Culture hérite de l'hôtel des Terres Rouges. Le bâtiment loué par le ministère des Transports auprès de la Caisse de pension des employés privés sera à l'avenir occupé par une partie du ministère des Classes moyennes et du Tourisme et du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. Les bâtiments loués quittés par les départements de l'environnement et de l'aménagement du territoire reviennent à leurs propriétaires.
- En ce qui concerne les guichets publics des différentes administrations du ministère du Développement durable et des Infrastructures, ils seront à l'avenir regroupés au 12^e étage du bâtiment Tour. Madame le Président suggère la création d'un « guichet unique » physique regroupant tous les guichets des diverses administrations en un endroit au centre ville.
- Les étages 1 à 11 du bâtiment Tour sont réservés aux sessions du Conseil des Ministres de l'UE (trois mois par an); ils sont inoccupés le reste du temps. L'échéancier prévisionnel pour la mise en service du bâtiment Tour s'annonce de la manière suivante (informations fournies à l'issue de la réunion):

L'achèvement des travaux de la 2^e extension est prévue pour fin 2011, alors que les réceptions et mise en service des installations se dérouleront de janvier à mars 2012.

Les travaux de déménagement et de transfert des installations à récupérer de la Luxexpo sont programmés après la dernière réunion du Conseil des Ministres au Centre de Conférences provisoire, à savoir à partir de novembre 2011 et devront être terminés pour fin mars 2012. Par conséquent, le premier Conseil des Ministres dans le nouveau bâtiment du Centre de Conférences devrait pouvoir se dérouler en avril 2012.

- Le déménagement des différentes administrations vers le Kirchberg concerne 200 à 250 personnes. L'administration européenne ESPON (European Observation Network for Territorial Development and Cohesion) sera rapatriée d'Esch-sur-Alzette pour également occuper une partie de l'espace libre du bâtiment Tour. Le bâtiment Tour dispose en outre de plusieurs entrées dont l'une sera réservée aux fonctionnaires du ministère. Un accord permettant aux fonctionnaires du ministère de disposer de certaines salles de réunions et de la cantine pendant les mois où le Conseil des Ministres ne siègera pas a été conclu.

Prochaine réunion:

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 27 septembre 2010 à 14:30 heures (note de la secrétaire : depuis, la date du 27 septembre 2010 a été annulée et remplacée par celle du 20 septembre 2010).

Luxembourg, le 19 juillet 2010

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur